

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2024-19-T1

SÉANCE DU 6 JUIN 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 31 mai 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD. Mme Myriam RAFFARA ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS. M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN

Membres absents : M. Christian GORISSE ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; M. Christophe PERRIN ; Mme Evelyne LARASSE

OBJET : ELECTION DU VICE PRESIDENT DELEGUE DU CCAS D'ECULLY

La loi n° 2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) est entrée en vigueur le 22 février 2022.

Elle a modifié l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles en ajoutant l'obligation d'élire, au sein du conseil d'administration du CCAS, « un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président » afin de garantir la continuité du fonctionnement des CCAS et CIAS.

Le vice-président délégué peut donc remplacer le vice-président en cas d'empêchement de celui-ci afin d'assurer la présidence du conseil d'administration ou de procéder à la signature des actes et documents pour lesquels le Président lui a délégué ce pouvoir.

Le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du code de l'action sociale et des familles et du code général des collectivités territoriales, est venu, quant à lui, rendre exécutoire un certain nombre de principes réglementaires, dont certains concernent l'organisation des Centres Communaux d'Action Sociale avec, entre autres, le rajout du vice-président délégué.

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20240611-2024-19-T1-DE
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'Ecully de procéder à l'élection de son Vice-président délégué.

Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut-être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6, et R. 123-18, à R. 123-23 ;

Considérant que L.123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit désormais l'élection par le conseil d'administration du CCAS d'un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement de la vice-présidente ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Monsieur Benoit SECHET s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS ;

Les membres du Conseil ont procédé au vote :

VOTANTS : 11

SUFFRAGES EXPRIMES : 11

M. Benoit SECHET a obtenu 11 voix.

M. Benoît SECHET est proclamé élu Vice-Président Délégué du Centre Communal d'Action Sociale d'Ecully.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 11 voix pour

- **proclame M. Benoît SECHET Vice-Président Délégué du CCAS.**

déposé le **11 JUIN 2024**

transmis le **11 JUIN 2024**

Affiché, le **11 JUIN 2024**

Ainsi délibéré,

A Écully, le **11 JUIN 2024**

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20240611-2024-19-T1-DE Date de réception préfecture : 11/06/2024
--

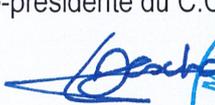
Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS



Certifié exécutoire le 11 JUIN 2024

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

